**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE TREDUDER DU VENDREDI 22 JANVIER 2021**

 Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s’est réuni à 18h30 au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gildas LE MORVAN, 1er adjoint au maire.

Présents : GILDAS MORVAN-PATRICIA LE GUEZIEC-JEAN-JACQUES LE GUEN-ARMELLE HENRY-JOCELYNE MOREAU-JAUNAS-ALEXANDRA PALVADEAU-MILHAUD-JEAN-PIERRE TANGUY-JEAN-FRANCOIS LE ROY

Secrétaire : PATRICIA LE GUEZIEC

Absents : HELENE PERON (procuration à JEAN-PIERRE TANGUY) -DENIS BENARD

La soirée a commencé par la présentation des vœux à la population en présence de l’ensemble des trois correspondants de presse.

**Sentiers de petites randonnées de Treduder**

A l’unanimité le conseil décide de renouveler la convention de délégation de maitrise d’ouvrage

Concernant l’entretien des 10 km de sentiers de petites randonnées de Treduder avec Lannion Tregor Communauté.

Cette convention d’une durée de 4 ans est rétroactive à compter du 01.01.2020.

**Commission Locale des Charges Transférées (CLECT)**

En raison du décès de René PIOLOT qui avait été désigné par délibération du 07 septembre 2020 représentant pour la CLECT, il convient de désigner un nouveau représentant.

Gildas MORVAN, 1er adjoint est désigné représentant à la CLECT

**Actualisation de la participation employeur à la couverture prévoyance personnel**

En 2013, le Conseil avait décidé de participer à la couverture prévoyance du personnel

A hauteur de 15 euros ; du fait de l’augmentation très importante de la cotisation individuelle, le conseil décide à l’unanimité de porter la participation employeur à 25 euros.

**Informations**

**-Hommage à Annie Le Bozec**

Les amis d’Annie de Ploumilliau souhaitent offrir un ginkobiloba arbre japonais symbolique

en sa mémoire ; les élus estiment qu’il serait souhaitable que cet arbre soit planté dans le lotissement de kerdudal dont Annie a été l’initiatrice.

**-Instruction dans les familles**

Les parents optant pour l’instruction dans les familles doivent faire leur déclaration en mairie soit au plus tard à la rentrée scolaire soit en cours d’année dans les 8 jours qui suivent la modification du mode d’instruction.

Patricia Le Gueziec informe le conseil que conformément à la réglementation le maire doit s’assurer du respect de l’obligation scolaire et à ce titre doit réaliser une enquête en tant qu’agent de l’état et non en qualité d’exécutif de la commune.

Cette enquête ne porte pas sur le contenu pédagogique qui est contrôlé par les services

de l’éducation nationale mais porte sur notamment les raisons du choix de ce mode d’instruction , la description et la visite du lieu où l’enfant reçoit l’instruction et la description d’une journée type et des activités extra scolaires.

-**Zones humides et autorisations d’urbanisme**

Pour information, il est à savoir qu’il est noté de nouvelles observations et prescriptions particulières concernant les permis de construire ou d’aménagement :

« Les inventaires des zones humides figurant aux documents d'urbanisme constituent un porter à connaissance qui ne conditionne pas la l'exercice de la Police de l'eau.

Toute zone humide correspondant à la définition de l'article L.211-1 du code de l'environnement, inventoriée ou non, est soumise à la réglementation en vigueur relative aux zones humides.

L'attention du pétitionnaire est attirée sur la nécessité de vérifier la présence de zones humides au moment de l'élaboration d'un projet d'aménagement ou de construction (Contact : Cellule d'animation du SAGE).

En cas de présence d'une zone humide non identifiée au PLU, toute autorisation d'urbanisme pourra être refusée au titre de l'article R111-26 du code de l'urbanisme ».

**-Passage piéton à Pont Ar yar**

Les élus sont en discussion avec les services du département et Lannion Tregor communauté pour une sécurisation des lieux très attendue à Pont ar yar par un passage piéton.

**-Recensement des tuiles anglaises**

L’association Océanide basée à Treguier est mandatée par la Région Bretagne pour répertorier les tuiles anglaises double romane (parfois triple) ;

Ce recensement se veut participatif avec les habitants et l’association les remercie de bien vouloir accueillir ses représentants.

Renseignements : oceanide-bretagne.fr